

Contrat Local de Prévention et de Sécurité 2003-2005 - Adoption du projet

M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Besançon avait été une des premières communes de France à signer un Contrat Local de Sécurité en juillet 1998.

A son expiration en 2002, une évaluation a été menée qui a fait ressortir les éléments principaux suivants :

- La délinquance a baissé à Besançon entre 1998 et 2002, contrairement à la tendance nationale. Cela est vrai aussi de la délinquance des mineurs.

- Le CLS a permis de mettre en place un réel partenariat en matière de prévention et de sécurité, rompant ainsi le sentiment d'isolement de certains acteurs.

- Des méthodes efficaces de traitement des dysfonctionnements de terrain ont été trouvées.

- Ce contrat et ses potentialités restent méconnus et donc sous-employés.

- Les actions prévues dans le contrat ne sont pas assez ciblées.

Un nouveau contrat, alliant prévention et sécurité, a donc été élaboré pour la période 2003-2005.

L'objectif ultime étant à la fois de lutter contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité, le Contrat Local de Prévention et de Sécurité :

- affirme la nécessité de maintenir et organiser un **équilibre entre prévention, répression et solidarité**. Sans ces trois aspects, aucune politique ne peut être durablement efficace,

- s'appuie sur la **co-production de la sécurité** par un ensemble élargi de partenaires. La sécurité doit être l'affaire de tous,

- recherche **l'implication des habitants**, à la fois pour faire connaître les actions mises en place (lutte contre le sentiment d'insécurité) et pour obtenir leur soutien (responsabilisation),

- **part de l'observation des phénomènes** au plus près du terrain, pour aboutir à l'action après une phase d'analyse.

Afin de tenir compte des remarques mises en avant par l'évaluation, le CLPS 2003-2005 prévoit en outre :

- des méthodes qui mettent l'accent sur **l'opérationnalité et l'évaluation** des actions (notamment le principe des fiches actions qui composent une partie du contrat),

- **un schéma institutionnel renouvelé**, en créant une instance souple et opérationnelle (le comité de suivi) et en prenant en compte les nouveaux textes en la matière (fusion CLS et Conseil Communal de Prévention de la Délinquance),

- une intégration du **fait intercommunal**, en permettant l'extension ou la mise en place d'actions au profit de communes de la périphérie, sans qu'il y ait pour autant transfert du CLPS à la CAGB.

Quant aux actions elles-mêmes, elles consistent soit dans la confirmation et l'amplification d'actions existantes, soit dans la mise en œuvre de nouvelles initiatives.

Figurent dans la première catégorie les cinq thèmes suivants :

- **Un service de proximité.** La Police Nationale prévoit en particulier une réorganisation dans le cadre de la police de proximité afin d'augmenter la présence effective des agents sur la voie publique.

- **Une réponse judiciaire adaptée,** en évitant les classements sans suite et en développant les alternatives à l'incarcération.

- **Le soutien aux victimes.**

- **La sécurisation de l'environnement urbain.** Les aménagements urbains s'avèrent parfois faciliter les infractions et/ou rendre plus difficile l'intervention de la police. Il est alors prévu soit des mesures générales, de type vidéo-surveillance, aménagements des parties communes des immeubles, ou plus ponctuelles, comme la lutte contre les rodéos de deux-roues à Planoise.

- **L'éducation à la citoyenneté,** qui doit permettre de faire sortir jeunes et adultes d'une logique de confrontation en expliquant les règles de la vie en société.

Les actions nouvelles recouvrent quant à elles les champs suivants :

- **La communication** au sens large, comme outil de lutte contre le sentiment d'insécurité et de mobilisation pour une participation plus active dans le dispositif de co-production de la sécurité. Les initiatives prévues ont pour objet de formaliser des documents d'information, de former et d'impliquer les acteurs de terrain et de sensibiliser les journalistes pour une meilleure information des habitants.

- **La prévention et le traitement de la délinquance des mineurs et jeunes majeurs,** thème qui suppose au préalable une entente sur le partage de l'information. L'Education Nationale, à travers la mise en place de cellules de veille éducative (permettant de traiter des situations individuelles à partir de l'indicateur que constitue l'absentéisme scolaire), et la Justice, avec les groupements de traitement locaux de la délinquance (échange d'informations concernant les «éléments perturbateurs» d'un quartier entre acteurs de terrain et Parquet) seront particulièrement mobilisés.

- **La réduction des conduites à risque et des comportements déviants,** afin de prendre en compte le lien étroit existant entre passage à l'acte délinquant et toxicomanie, alcoolisme ou détresse psychologique. A la demande de la Mairie, la question de la prostitution a en outre été mise en avant.

- **La lutte contre l'insécurité routière,** à la demande de la Préfecture.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions fera l'objet d'un suivi par les instances du CLPS, sur la base d'un tableau de bord régulièrement mis à jour.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contenu du CLPS 2003-2005
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

«**M. Patrick BONTEMPS** : Ce contrat local de prévention et de sécurité s'inscrit à la fois dans une tradition bisontine mais également dans des éléments nouveaux. En effet, en 1998 Besançon était une des premières communes à signer ce contrat local de sécurité. En ce sens elle tirait les enseignements, les constats que les réponses aux problèmes d'insécurité, qu'elle soit réelle d'ailleurs ou ressentie, étaient un phénomène complexe et surtout que cela impliquait des réponses multiples, aussi bien dans la détection précoce que la prévention, la répression et la réinsertion et qu'il s'agissait, pour essayer de répondre à toutes ces questions, de mobiliser l'ensemble des institutions et acteurs qui détiennent chacun une partie des leviers qui permettaient effectivement d'apporter des réponses, que ce soit la police, la justice, mais également les services sociaux, les bailleurs, les éducateurs. Et on peut dire qu'on commençait à approcher la notion de coproduction de sécurité.

En 2001, Besançon fusionnait le conseil communal de prévention de la délinquance et le conseil local de sécurité qui devenaient le conseil local de prévention et de sécurité, permettant ainsi la nécessaire articulation entre prévention et sécurité. Ce nouveau contrat résulte donc de la continuité de ce travail, mais également de la démarche d'évaluation qui a été conduite en 2001-2002 grâce à l'aide du forum français pour la sécurité urbaine et qui a fait notamment apparaître qu'effectivement il y avait des éléments positifs à ce CLS, baisse de la délinquance de façon modérée mais régulière, importance du partenariat, mais également un certain nombre de dysfonctionnements dans ce constat, et en particulier que les potentialités et effectivement la connaissance elle-même du contrat local de sécurité étaient plutôt méconnues, qu'un certain nombre d'actions qui figuraient dans ce contrat n'étaient pas assez ciblées. De ce fait, l'idée pour le nouveau contrat 2003-2005 a comme but de parvenir à un espace de liberté, de justice et de sécurité. Il s'agit de maintenir et d'organiser un équilibre et ça nous y tenons beaucoup, entre prévention, répression et solidarité. Sans ces trois aspects, aucune politique ne peut durablement être efficace. La lutte contre la délinquance ne doit pas conduire, là aussi nous insistons, à des postures racistes, à du fanatisme, à des pratiques discriminatoires et surtout à la désignation de boucs émissaires comme on l'entend souvent en ce moment, les jeunes, les émigrés, éventuellement des groupes plus ou moins vulnérables, je pense aux gens du voyage, je pense aux prostituées. Donc là encore la coproduction de sécurité élargie à l'ensemble des partenaires, c'est l'affaire de tous, c'est l'implication des habitants pour faire connaître à la fois les actions mises en place, lutter contre le sentiment d'insécurité, mais également obtenir le soutien pour la responsabilisation des habitants.

Le contrat actuel prévoit une évolution du dispositif pour intégrer les remarques qui ont été mises en avant par l'évaluation, notamment des méthodes pour mettre en avant l'accent sur l'opérationnalité et l'évaluation des actions car il est apparu important qu'effectivement on puisse, au fur et à mesure donc de l'avancée des actions, avoir les moyens de les évaluer. Le schéma institutionnel du contrat local de sécurité a été renouvelé en créant notamment une instance supplémentaire souple, pour être plus opérationnel, un comité de suivi qui se réunira plus souvent. Dans ce nouveau contrat sera également intégré le phénomène intercommunal mais là encore de manière on va dire progressive pour permettre d'évaluer de façon précise sur l'agglomération effectivement les problèmes que l'on peut rencontrer et à partir de là introduire donc, au niveau de l'agglomération, un contrat dirons-nous intercommunal.

Dans le CLPS 2003-2005, 36 actions vont être réalisées, vont être proposées avec un engagement fort des différents acteurs, de manière à amplifier les actions existantes et à en proposer de nouvelles. Dans la première catégorie figurent la proximité, service de proximité -un certain nombre d'habitants sur les quartiers nous ont effectivement fait part de leurs inquiétudes de voir le risque de la police de proximité disparaître des quartiers et c'est un sentiment que l'on partage. Pour l'instant, en tout cas à l'échelon local, le directeur de la police nous a garanti qu'il proposait un redéploiement effectivement pour être plus efficace dans certains quartiers, mais que cette police de proximité n'était pas remise en question-. Une réponse judiciaire adaptée de manière à éviter un certain nombre de classements sans suite et surtout à avoir des alternatives à certaines poursuites et à l'incarcération, toujours dans le même esprit, le soutien aux victimes, la sécurisation de l'environnement urbain qui est très importante également, notamment par

des aménagements urbains qui permettent de faciliter à la fois l'intervention de la police mais également de diminuer les risques, ce qui implique un certain nombre d'aménagements dans les parties communes d'immeubles, ou, plus ponctuellement d'éviter notamment certains rodéos à deux roues à Planoise. Par contre, la question des vidéosurveillances restent effectivement une difficulté parce qu'on s'est aperçu qu'à certains endroits, mettre en place des systèmes de vidéosurveillance ne faisait que déplacer le phénomène, donc là aussi il doit y avoir une approche concertée par rapport à ce type de proposition, action également au travers de l'éducation à la citoyenneté.

Enfin un certain nombre d'actions nouvelles seront entreprises, notamment autour de la communication, pour faire connaître le CLPS comme outil de lutte contre le développement de l'insécurité, pour une meilleure mobilisation et la participation plus active dans la coproduction de la sécurité -un certain nombre de documents seront donc rédigés et distribués à l'ensemble des acteurs de terrain et notamment aux habitants- dans le domaine de la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs grâce à la création de cellules de veille éducative au niveau de l'Education Nationale et également l'activation, avec la justice, de groupes de traitement locaux de la délinquance, ces deux structures ayant intérêt à mettre en cohérence les actions. Il s'agit néanmoins d'être excessivement prudent par rapport à ces deux actions parce qu'il s'agit de partager l'information et il faut être absolument dans le respect des règles, dans le respect de l'éthique et en particulier de la déontologie d'un certain nombre de partenaires. Des garanties ont été prises pour que ces partages d'information restent à un niveau confidentiel. Enfin, travail et orientation en direction de la réduction des conduites à risques et de comportements déviants comme par exemple l'association entre délinquance et toxicomanie, ou alcoolisme et également un travail en direction de toutes détresses psychologiques qui peuvent conduire effectivement à des difficultés.

La Municipalité a tenu également à ce que la question de la prostitution apparaisse dans le nouveau contrat local de sécurité de manière à pouvoir aborder cette question et là encore non pas dans un esprit de stigmatisation et de répression de la prostitution mais pour permettre à la fois des actions de la police ou de certaines associations en direction des prostituées afin d'essayer de traiter ce problème.

Enfin, dans ce nouveau contrat local de sécurité, une question sur l'insécurité routière qui est effectivement une orientation de l'Etat, a été émise à la demande de la Préfecture. Voilà disons un certain nombre de points qui feront l'objet de ce nouveau CLPS que le Maire devra donc signer très prochainement avec l'Etat.

M. Pascal BONNET : Comme l'a dit Patrick BONTEMPS, c'est un travail qui s'inscrit dans la continuité et l'opposition municipale a toujours soutenu cette politique marquée de prévention, de répression et de solidarité. Bien entendu on est heureux de voir continuer cette politique et je voudrais dire aussi que contrairement à ce qu'on pouvait craindre, paraît-il, et entendre, ce gouvernement n'est pas aussi ultra libéral et ultra répressif puisqu'il ne remet pas en question, à travers la participation des services de l'Etat, de tels contrats.

Mme Nicole WEINMAN : Pour faire suite aux propos de Patrick BONTEMPS, les nouvelles orientations choisies par la Municipalité sont donc réduction des conduites à risques. Je ne veux pas m'atteler à commenter la question de la prostitution mais je voudrais raisonner quand même sur un phénomène qui m'a interpellée depuis un moment et je sais qu'on est au moins deux dans cette salle à être interpellés par ce phénomène, c'est la lutte contre les discriminations et les pratiques discriminatoires, et notamment dans les quartiers. Je fais référence très précisément au mouvement «Ni putes Ni soumises», je pense qu'il faudrait que l'information et la communication en tout cas que nous encourageons, nous, aillent aussi très fort en direction des femmes des quartiers et des jeunes femmes des quartiers qui sont souvent sous contrôle pour ne pas dire prises en otage, pour des raisons quelconques et c'est inadmissible qu'on puisse tolérer, dans un pays comme le nôtre, de tels comportements.

M. LE MAIRE : Je souscris tout à fait à ce que vous dites Madame WEINMAN.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Pour continuer la remarque de Nicole WEINMAN, on voit combien ce travail a permis depuis plusieurs années de faire travailler l'ensemble des approches autour des phénomènes de délinquance. Il y a une question que je me pose, deux exactement : la première c'est celle que Nicole WEINMAN vient de poser autour de la discrimination et autour du phénomène de violence. J'ai été très marquée par le travail qui a été fait, au niveau national il y a deux ans, autour de la grande enquête sur les violences faites aux femmes et quand on regarde ce que vivent un certain nombre de jeunes filles autour de la violence, il y a sûrement là un moyen d'approcher les pratiques dangereuses et de rendre tout le monde responsable, c'est la première chose. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant à un moment donné de se donner les moyens d'un travail encore plus spécifique autour des violences, toutes les violences, les violences faites aux femmes ou les autres violences ?

Ma deuxième question -je me souviens avoir déjà abordé cette question-là quand Maurice THIRIET avait présenté ce travail-là au conseil municipal précédent- est la suivante : il y a nécessité de faire un travail de façon très importante sur Besançon mais ce travail-là ne devrait-il pas avoir une dimension d'agglomération ? Je pense à ce qui se vit dans les lycées, toutes les difficultés que l'on peut rencontrer dans un certain nombre de quartiers et il n'y a pas, en fin de compte, de séparation dans ces difficultés-là entre la ville et la périphérie de Besançon. Je suis toujours frappée par ce que nous disent un certain nombre de maires, autour de Besançon qui sont confrontés aussi à des phénomènes difficiles. Je comprends que ce n'est pas aussi simple que ça de le mettre en place, ça serait assez intéressant quand même de regarder comment on pourrait, en tout cas en terme de réflexion, l'agrandir à l'agglomération. Regardons comment les éléments liés à la délinquance ont bougé sur toute la France, y compris à Besançon et combien les phénomènes de délinquance se sont déplacés dans les périphéries des villes. Ne serait-ce pas un des moyens de faire en sorte que ça soit porté par tout le monde si ce contrat, à un moment donné pouvait avoir une dimension un petit peu plus d'agglomération.

M. LE MAIRE : Tu as raison, il est évident que pour ce problème, comme pour d'autres problèmes dans le domaine social, le bon périmètre c'est l'agglomération. En matière de politique de la ville, on a une compétence, en matière d'action sociale nous ne l'avons pas encore. Il existe déjà des CIAS, centres intercommunaux d'action sociale, il y en a un à Ornans, il y en a dans le haut Doubs par exemple et cela va devenir le périmètre pertinent parce qu'on voit bien déjà que sur un certain nombre de communes de la périphérie que je ne veux pas citer parce que je ne veux pas les stigmatiser, il y a beaucoup de problèmes.

M. Patrick BONTEMPS : Deux éléments de réponse concernant la violence par rapport aux femmes. Je dirais que nous avons essayé d'aborder cette dimension de façon plus large au dernier comité d'orientation du contrat ville, nous avons demandé à ce que soient inscrites effectivement des actions en direction des femmes. Donc c'est une orientation du contrat ville, c'est beaucoup plus large mais effectivement je pense que sur ce point, on peut très certainement avoir une action plus ciblée dans le cadre du CLPS.

Par rapport à la dimension de l'agglomération, on est à peu près d'accord sur cette approche. Malgré tout, le problème de la sécurité au niveau de l'agglomération ne peut pas se poser de la même manière qu'au niveau de la ville et ce que nous avons proposé dans le cadre de ce CLPS, c'est effectivement de développer un observatoire sur l'agglomération pour véritablement avoir les informations qui nous permettent dans un deuxième temps, à terme, de dire effectivement voilà, au niveau de l'agglomération, les questions qui se posent et comment on peut essayer d'y répondre. Mais c'est vrai qu'il est plus difficile au niveau de l'agglomération de trouver les partenaires qui vont être les coproducteurs de sécurité. Avant il y avait la compétence gendarmerie et la compétence police, aujourd'hui peut-être qu'effectivement les choses vont changer, mais notamment au niveau de la gendarmerie on avait très très peu d'enregistrements de faits, etc. Donc l'idée là, au moins sur un an, c'est

effectivement d'avoir un observatoire au niveau de l'agglomération pour pouvoir véritablement poser le problème.

M. LE MAIRE : Avec une condition quand même que j'ai déjà exposée à M. le Préfet, c'est que si nous étendons le périmètre à l'agglomération, il faut aussi augmenter les crédits car on ne peut pas faire avec un crédit équivalent à 120 000 personnes des actions pour un périmètre qui comprendrait 170 000 personnes et c'est une difficulté qui n'est pas des moindres. Voilà ce qu'on peut résumer par la règle des cinq «tions» : coordination, information, prévention, éducation et répression. C'est tout cela, je crois, ce contrat de prévention et de sécurité».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.